

DÉLIBÉRATION 18-243

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 juin 2018

Date de la convocation : 20/06/2018

Nombre de conseillers en exercice : 51

Etaient Présents :

M. Thierry KOVACS, Président

M. Gérard BANCHET, M. Frédéric BELMONTE, M. Manuel BELMONTE, M. Claude BOSIO, M. Lucien BRUYAS, M. Bernard CATELON, M. Pascal CHAUMARTIN, Mme Thérèse COROMPT, M. Patrick CURTAUD, Mme Alexandra DERUAZ-PEPIN, Mme Michèle DESESTRET-FOURNET, Mme Annie DUTRON, Mme Claire EL BOUKILI-MALLEIN, M. Pascal GERIN, Mme Lucette GIRARDON-TOURNIER, Mme Annick GUICHARD, M. Christian JANIN, Mme Marie-Pierre JAUD-SONNERAT, Mme Christiane JURY, M. Max KECHICHIAN, M. Gérard LAMBERT, Mme Laurence LEMAITRE, M. Bernard LINAGE, M. Bernard LOUIS, M. Guy MARTINET, M. Jean-François MERLE, Mme Marielle MOREL, Mme Virginie OSTOJIC, M. Daniel PARAIRE, M. René PASINI, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Stéphane PLANTIER, M. Isidore POLO, M. Thierry QUINTARD, Mme Maryline SILVESTRE, M. Jean-André THOMASSY, M. Michel THOMMES, Mme Blandine VIDOR.

Absents suppléés : M. Sylvain LAIGNEL représenté par son suppléant Mme Michèle PONCE, M. André MASSE représenté par son suppléant M. Jean FOURDAN.

Ont donné pouvoir : M. Christophe BOUVIER à M. René PASINI, Mme Michèle CEDRIN à M. Manuel BELMONTE, M. Christophe CHARLES à M. Bernard LOUIS, M. Alain CLERC à M. Gérard LAMBERT, Mme Marie-Carmen CONESA à Mme Michèle DESESTRET-FOURNET, M. Jean-Yves CURTAUD à Mme Alexandra DERUAZ-PEPIN, Mme Martine FAÏTA à M. Jean-André THOMASSY, M. Jacques THOIZET à Mme Claire EL BOUKILI-MALLEIN.

Absents : Mme Hermine PRIVAS, M. Adrien RUBAGOTTI.

Secrétaire de séance : M. Bernard LINAGE.

OBJET : **COHESION SOCIALE** – Subvention à l'association France Victimes 38 - APRESS

Rapporteur : Thierry KOVACS

NOTE DE SYNTHÈSE

La Communauté d'Agglomération soutient depuis 2007 l'action d'aide, de soutien et d'accompagnement des victimes de France Victimes 38 - APRESS.

L'objectif de France Victimes 38 - APRESS est de soutenir les victimes par :

- un accueil, une écoute et une évaluation de leurs besoins ;
- une information sur les différentes procédures d'indemnisation, et une aide dans la constitution de dossiers pour faire valoir leurs droits ;
- un accompagnement tout au long des procédures, et une orientation vers les professionnels compétents : avocats, Fonds de Garantie, assureurs, services judiciaires, huissiers de justice, notaires, services de police et de gendarmerie, services médicaux et psychologiques ;
- un soutien psychologique et moral avec orientation vers les professionnels de santé.

Par délibération du 18 mai 2017, la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois avait conclu une convention avec l'A.PRE.S.S. pour une durée d'un an.

Cette convention étant arrivée à son terme le 31 décembre 2017, il est proposé de réaffirmer le soutien de la Communauté d'Agglomération Vienne Condrieu Agglomération à l'activité de cette association pour un montant identique à 2017 de 0,63 € par habitant (périmètre de l'ancienne EPCI ViennAgglo) et pour une durée d'un an, soit 45 079,65 €.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis de la commission cohésion sociale du 14 juin 2018,

VU l'avis du Bureau Communautaire du 27 juin 2018,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

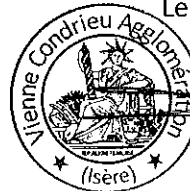
APPROUVE l'attribution d'une subvention, au titre de l'année 2018 d'un montant de 45 079,65 € à l'association France Victimes 38 - APRESS

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

Conseil Communautaire du 27 juin 2018

Le Président certifie que la présente délibération a été reçue par la Sous-Préfecture le et a été publiée le

Pour extrait certifié conforme
Le Président,



Thierry KOVACS